

**Arrêté portant ouverture des registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile session
2025 des académies de Créteil, Paris, et Versailles**

Le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation ;

Vu le décret 95-493 du 25 avril 1995 portant création et règlement général du diplôme d'expert en automobile ;

ARRÊTE

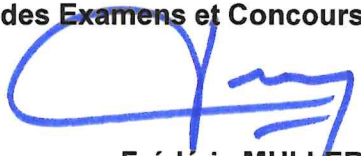
Article 1^{er}. – Les registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile (DEA) sont ouverts **du Lundi 09 Décembre 2024 au Vendredi 17 Janvier 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application INSCRINETPRO.

Article 2. – A l'issue des préinscriptions, les établissements transmettent les confirmations d'inscription de chaque candidat par courrier, datées et signées **au plus tard le Vendredi 14 Février 2025, cachet de la poste faisant foi**.

Article 3. – La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 4 octobre 2024

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours


Frédéric MULLER